Solidaires Finances Publiques B38
SYNDICAT NATIONAL
Section DG & personnels rattachés

Section DG & Personnels Rattachés

La force de tous les agents de la DGFiP

Paris, le 22/09/2023

Formation Spécialisée
du Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
Réunion du 22/09/2023 après-midi

139 rue de Bercy 75012 Paris – BERCY Vauban 0060 Sud1 - 01 53 18 60 36 ou 41 47
solidairesfinancespubliques.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/b38/

Liminaire

Madame la Présidente,

On ne peut commencer cette déclaration liminaire de la Formation Spécialisée du SCA-SCR sans évoquer les négociations en cours sur la reconnaissance de l'engagement professionnel et la qualité du service au travail des agentes et agents de la DGFiP. En effet, si leur situation économique n'a cessé de s'aggraver depuis de nombreuses années, ils et elles sont encore bien d'avantage malmené·e·s dans le contexte actuel d'inflation galopante qui affecte notamment les produits de première nécessité.

Dans un tel contexte, Solidaires Finances Publiques revendique *« DU PLUS pour toutes et tous »* avec une revalorisation significative et pérenne des régimes indemnitaires relevant de la DGFIP, ainsi que des volumes de promotions internes suffisants pour assurer des déroulés de carrière en lien avec le niveau qualification et de technicité reconnu.

Concernant l'actualité des services centraux, nous souhaitons évoquer une tendance qui inquiète fortement les agentes et agents de la DG dans la période actuelle : à savoir un durcissement des conditions de mise en œuvre du télétravail.

En effet, et alors que lors de la réunion d'accueil des nouvelles et nouveaux arrivant·e·s du 11 septembre 2023 il était indiqué qu'à la Direction Générale le taux de télétravail est d'environ 86 %, depuis quelques mois les agentes et agents ressentent une frilosité croissante de leur encadrement à l'égard du télétravail. Dans certains services ou bureaux du SI, par exemple, ce sont des tentatives d'imposer deux jours de présentiel pour toutes et tous les mardi et jeudi. Dans d'autres, une incitation à ne prendre que 2 jours de télétravail au lieu de 3 par semaine. Sans parler des allusions malheureuses qui tendent à assimiler télétravail et congés, à titre d'exemple, des chefs de services refusent d'accorder des jours de télétravail les vendredi et lundi au motif que les agentes et agents bénéficieraient ainsi de week-ends à rallonge de 4 jours … Toute ressemblance avec des propos entendus n'est malheureusement pas fortuite !

Solidaires Finances Publiques demande qu'un rappel des règles, notamment celles du protocole Télétravail de la DGFIP, soit fait auprès de l'ensemble des chefs de service.
D'autant plus qu'avec tous les déménagements et réaménagements de locaux réalisés et en cours et compte tenu de la nouvelle politique immobilière de l'État qui tend à réduire les surfaces disponibles par agente et agent, une restriction du télétravail n'aboutirait qu'à une détérioration importante des conditions de vie au travail de toutes et tous.

Concernant l'examen des fiches de signalement par cette Formation Spécialisée, nous vous avons saisie, Madame la Présidente, en début de semaine sur la question du suivi des fiches de signalement examinées lors de la dernière réunion du CHS-CT avant renouvellement et mise en place des nouvelles instances.

Nous vous avons demandé un tableau récapitulatif de ces fiches afin de pouvoir en assurer le suivi. Nous sommes dans notre rôle de réprésentant·e·s du personnel qui consiste à nous assurer que les situations signalées des agent·e·s sont traitées jusqu'au bout et qu'aucune n'est oubliée.

Nous élargissons notre demande à tous les sujets DGFiP actuellement encore traités par la FS d'Administration Centrale ainsi qu'à tous les bilans, synthèses, comptes-rendus et documents annuels portant en totalité ou en partie sur les Services centraux de la DGFiP et ce y comprit les Fiches de Signalement des années antérieures.

Par ailleurs, et comme à Solidaires Finances Publiques lorsque nous le pouvons nous anticipons nos travaux, nous avions dans un pré-projet de déclaration liminaire pour les réunions de ce jour envisagé de manifester notre grande satisfaction du fait que, selon l'ordre du jour qui nous avait été initialement communiqué (le 08/09/2023) nous devions voter sur le projet de Procès Verbal de la FS précédente du 01/06/23.
Dans ce pré-projet de liminaire, nous soulignions le caractère exceptionnel de cela dans la mesure où dans la plupart des instances, les PV sont soumis au vote très tardivement, parfois entre 6 et 9 mois après la réunion de l'instance.
Hélas, nous avons dû revoir notre copie du pré-projet de liminaire puisque finalement le projet de PV de la FS du 01/06/23 sera soumis au vote ultérieurement du fait d'une modification du projet par l'administration, et ce après que toutes les organisations syndicales y aient apporté leurs ajouts et propositions de corrections.
Nous ne comprenons pas les raisons de ces modifications *a posteriori* d'un PV que l'ensemble des représentant·e·s du personnel présent·e·s avaient validé. Au surplus, les débats ayant été enregistrés, la suppression de certaines mentions entendues par toutes et tous nous surprend fortement.

Sur les sujets à l'ordre du jour de cette FS, nous interviendrons en séance suite à la présentation des différents points et au fil des débats.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, ainsi que l'ensemble de votre équipe pour la préparation de cette réunion et toute la documentation fournie.

Merci.

=====ooOOOOoo======